

## COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2016

A la Salle Montpensier à Châtillon sur Chalaronne à 20 h 30

L'an deux mille seize, le 07 décembre, le Comité syndical réuni à Châtillon sur Chalaronne, après convocation légale en date du 25 novembre 2016, sous la présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente.

**Etaient présents :** Noël TEPPE, Christian ODDON, Tanguy MESSON, Lucette LEVERT, Georges-Laurent HYVERNAT, Jacques VERT, Anne-Marie BOUCHY, Michel BOISSON, Thomas DECHER, Jean-Marie GIRARD, Edouard BREVET, Sandrine MÉRAND, Pierrick VERNAY, Serge ROUSSET, Pierre PETIOT, Carmen MENA, Bernard GUILLEMAUD, Roger RIBOLET, Michel AUBRUN, Marc TATON, Karyl THEVENIN, Jacqueline CUTIVET.

**Etaient également présents :** Alice PROST (directrice du syndicat), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Antonin TOULAN (chargé de mission), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière) et Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

**Etaient excusés :** Annelise MONCEAU, Eliane ROGNARD, Laure LANTELME, Pascale LESCUYER, Nathalie DECHAVANNE, Marie-Christine LANET, Isabelle DUBOIS, Martial TRINQUE, Jean-Michel LUX, Roger POIZAT, Olivier COQUART, Guy MONTRADE, Michel POMEL, Laurent CHOLLET, Dominique ALGA, Jean-Marc DUBOST, Bernard JARAVEL, Frédéric ORGERET, Daniel MICHEL, Jean-Pierre CHAMPION, Jean-Michel SALVADORI, Patrick BOURGEOIS, Jacky NOUET, Maurice VOISIN, Philippe MOLLARD, Philippe RAYMOND, Muriel LUGA-GIRAUD, Gilbert GERARDEAUX.

Madame Mérand remercie la mairie de Châtillon pour son accueil ainsi que tous les délégués pour leur présence.

Après avoir fait l'appel, le quorum est constaté. M. Teppe est désigné secrétaire de séance.

**Début de la réunion : 20 h 38**

## 1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

---

Le compte rendu du Comité Syndical du 05 octobre 2016, adressé à l'ensemble des délégués syndicaux, n'appelant aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 – REVISION DE CREDITS

---

Mme la Présidente expose les décisions modificatives proposées par la commission finance qui s'est réunie au mois de novembre. Elle explique la nécessité d'inscrire un emprunt afin de faire face aux dépenses d'ici la fin d'année. En effet, les recettes attendues se décalent sur l'année 2017 et ne permettent plus d'équilibrer le budget comme initialement prévu. Elle laisse la parole à Alice pour présenter cette décision modificative.

Alice précise qu'en fonctionnement, il est proposé d'augmenter les charges de personnel à hauteur de 7 700€. En effet, lors de sa reprise à temps partiel, le contrat de Vincent avait été prolongé en mi-temps. Les crédits nécessaires n'avaient pas été inscrits compte tenu des incertitudes liées à la date de reprise d'Alice. En parallèle une recette supplémentaire est attendue de l'assurance du personnel à hauteur de 5 403€.

Les recettes ont dû être revues à la baisse notamment sur les différentes études, puisque que celles-ci ne seront pas soldées d'ici la fin d'année (étude bilan, étude géomorphologique, étude fossés et diagnostics agricoles pour un montant total de 108 460€), car celles-ci ont pris du retard sur le calendrier prévisionnel.

L'équilibre se fait en baissant le virement à la section d'investissement de 103 057€.

Le budget pour la section de fonctionnement après décision modificative est de 583 119.35€

En dépenses d'investissement, il est proposé de créer une opération correspondant à la consolidation des berges de la Chalaronne au droit du camping de Saint Didier pour un montant de 20 000€. Cette opération fait suite à la détérioration de protections existantes en palplanche en bois. Cette ouverture de crédit nous permet de lancer la consultation des entreprises et d'intervenir pour le début d'année 2017. Il est aussi proposé de réajuster certaines opérations en dépenses, notamment sur l'opération sous mandat passerelle de Dompierre car la dépense a été moins importante que prévue (- 15 876 €) ; et de rajouter des crédits sur l'aménagement des mares et abreuvoirs (+ 1 600 €), et l'étude des bassins orphelins (+5 000€) suite au résultat des appels d'offres. Il a aussi été revu à la baisse les dépenses imprévues d'investissement (- 8 287€) (qui servent de variable d'ajustement pour équilibrer le budget) et le montant de l'opération du Gué des Ilons (- 139 486€) où l'on ne reportera que le montant de la maîtrise d'œuvre. Les travaux seront réinscrits sur le BP 2017.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, certaines opérations ayant pris du retard, celles-ci ne pourront être soldées avant la fin d'année. Il s'agit donc d'enlever les recettes prévues au BP 2016. Cela concerne les mares et abreuvoirs pour - 23 280€, le moulin des payes pour - 33 910€, le Gué des Ilons pour - 112 226€, les Invasives T5 pour - 21 000€. Ainsi que le réajustement des opérations sous mandat pour - 15 876€ sur la passerelle de Dompierre et + 5 000€ sur l'étude bassin versant orphelin.

Le virement de la section de fonctionnement ayant diminué de 110 757€, il est proposé de rajouter 175 000€ d'emprunt et d'inscrire au total la somme de 190 000€ qui devra être contractée, puisqu'elle correspond à un déficit réel de trésorerie.

Le budget pour la section d'investissement après décision modificative tant en dépense qu'en recette s'élève à 562 554.35€, avec un montant total du budget de 1 145 673.70€

**CONSIDERANT** que compte tenu des réajustements de crédits à réaliser sur les opérations de fonctionnement et d'investissement, par chapitre et par opération tant en dépenses qu'en recettes,

**CONSIDERANT** les crédits supplémentaires qu'il en résulte, tels que définis dans les tableaux ci-dessous ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

**APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 selon les tableaux ci-dessous :

**DBM : Révision de Crédits – Section Fonctionnement**

	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b><i>Section de fonctionnement</i></b>			
<u>Dépenses</u>			
■ <b>Chapitre 012 : Charges de personnel</b>	<b>218 480.00 €</b>	<b>7 700.00 €</b>	<b>226 180.00 €</b>
Compte 64111 Rémunération principale (PT)	87 900.00 €	3 800.00 €	91 700.00 €
Compte 64131 Rémunération	30 700.00 €	3 600.00 €	34 300.00 €
Compe 6451 : Cotisations à l'URSSAF	25 000.00 €	1 300.00 €	26 300.00 €
Compe 6453 : Cotisations caisses retraite	29 200.00 €	1 000.00 €	30 200.00 €
Compte 6455 : Cotisation assurance personnel	9 800.00 €	- 2 000.00 €	7 800.00 €
■ <b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>140 226.92 €</b>	<b>- 110 757.00 €</b>	<b>29 469.92 €</b>
<b>Total Dépenses de Fonctionnement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>686 176.35 €</b>	<b>- 103 057.00 €</b>	<b>583 119.35 €</b>
<u>Recettes</u>			
■ <b>Chapitre 013 : Atténuation de Charges</b>	<b>25 250.00 €</b>	<b>5 403.00 €</b>	<b>30 653.00 €</b>
Compte 6419 : Remboursement rémunération personnel	25 250.00 €	5 403.00 €	30 653.00 €
■ <b>Chapitre 74 : Dotations et participations</b>	<b>468 625.00 €</b>	<b>- 108 460.00 €</b>	<b>360 165.00 €</b>
Compte 7473 : subvention département	14 615.00 €	- 6 244.00 €	8 371.00 €
Compte 7472 : subvention RRA	49 910.00 €	- 27 747.00 €	22 163.00 €
Compte 74718 : subvention FEADER	2 100.00 €	- 2 100.00 €	- €
Compte 7478 : Autres organismes	219 947.00 €	- 72 369.00 €	147 578.00 €
<b>Total Recettes de Fonctionnement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>686 176.35 €</b>	<b>- 103 057.00 €</b>	<b>583 119.35 €</b>

**DM : Révision de Crédits – Section Investissement**

	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b><i>Section Investissement</i></b>			
<u>Dépenses</u>			
■ <b>Chapitre 020 : Dépenses imprévues investissement</b>	<b>12 635.38 €</b>	<b>- 8 287.00 €</b>	<b>4 348.38 €</b>
■ <b>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</b>			
Compte 2317 : travaux en cours	<b>500 452.56 €</b>	<b>- 117 886.00 €</b>	<b>382 566.56 €</b>
Opération 151 : Gué des llons	158 500.00 €	- 139 486.00 €	19 014.00 €
Compte 2317 : travaux en cours	<b>55 000.00 €</b>	<b>1 600.00 €</b>	<b>56 600.00 €</b>
Opération 140 : Aménagement mares et abreuvoirs	55 000.00 €	1 600.00 €	56 600.00 €
Compte 2317 : travaux en cours	- €	<b>20 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
Opération 154 : Camping Saint Didier	- €	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Opération passerelle Dompierre St &gt;Etienne</b>			
<b>Compte 458111</b>	36 000.00 €	- 15 876.00 €	20 124.00 €
<b>Opération étude bassins orphelins</b>			
<b>Compte 458114</b>	68 000.00 €	5 000.00 €	73 000.00 €
<b>Total Dépenses d'Investissement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>699 603.35 €</b>	<b>- 137 049.00 €</b>	<b>562 554.35 €</b>

Recettes			
■ Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilés	15 000.00 €	175 000.00 €	190 000.00 €
Compte 1641: Emprunt	15 000.00 €	175 000.00 €	190 000.00 €
■ Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionn	140 226.92 €	- 110 757.00 €	29 469.92 €
■ Chapitre 13 : Subventions d'investissement	393 168.00 €	- 190 416.00 €	202 752.00 €
<b>Opération 140: Mares et abreuvoirs</b>	<b>38 579.00 €</b>	<b>- 23 280.00 €</b>	<b>15 299.00 €</b>
Compte 1326 : agence de l'eau	23 280.00 €	- 23 280.00 €	- €
<b>Opération 150 : Moulin des Payes</b>	<b>33 910.00 €</b>	<b>- 33 910.00 €</b>	<b>- €</b>
Compte 1326 : agence de l'eau	14 660.00 €	- 14 660.00 €	- €
Compte 1322 : Région Rhône Alpes	8 750.00 €	- 8 750.00 €	- €
Compte 1323 : Conseil Départemental 01	10 500.00 €	- 10 500.00 €	- €
<b>Opération 151 : Gué des Ilons</b>	<b>112 226.00 €</b>	<b>- 112 226.00 €</b>	<b>- €</b>
Compte 1326 : agence de l'eau	78 626.00 €	- 78 626.00 €	- €
Compte 1322 : Région Rhône Alpes	33 600.00 €	- 33 600.00 €	- €
<b>Opération 154 : Invasives T5</b>	<b>21 000.00 €</b>	<b>- 21 000.00 €</b>	<b>- €</b>
Compte 1326 : agence de l'eau	15 000.00 €	- 15 000.00 €	- €
Compte 1323 : Conseil Départemental 01	6 000.00 €	- 6 000.00 €	- €
<b>Opération passerelle Dompierre St &gt;Etienne</b>			
<b>Compte 458211</b>	<b>36 000.00 €</b>	<b>- 15 876.00 €</b>	<b>20 124.00 €</b>
<b>Opération étude bassins orphelins</b>			
<b>Compte 458214</b>	<b>68 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>73 000.00 €</b>
<b>Total Recettes d'Investissement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>699 603.35 €</b>	<b>- 137 049.00 €</b>	<b>562 554.35 €</b>

La Présidente rappelle que la ligne de trésorerie permet de palier à ce déficit toute l'année, mais que celle-ci doit être à 0 au 31.12 de chaque année, sinon elle se transforme en emprunt et vient donc impacter les chiffres de fin d'année.

Madame Thivolle demande si c'est un problème budgétaire ou de trésorerie, car il est toujours possible de reporter les recettes pour un problème budgétaire.

Alice précise que cet emprunt est vraiment contracté en vue de rembourser la ligne de trésorerie et la présidente rappelle que ces situations sont vraiment dues au mode de fonctionnement des syndicats, tributaires des financeurs et de leurs modalités de versement des subventions décalées dans le temps.

### 3 – EMPRUNT A MOYER TERME

Madame la Présidente rappelle que la trésorerie des syndicats est très dépendante des subventions comme il l'a été évoqué ci-dessus et qui ne sont bien souvent pas versées sur le même exercice où la dépense a été réalisée.

Pour cette année, le syndicat doit encore payer de nombreux travaux et études sans recettes équivalentes en face d'ici le 31/12.

La réalisation cette année du bilan du contrat de rivière représente une dépense importante pour la trésorerie du syndicat qui n'est pas assortie de recettes immédiates. De plus, sur certaines opérations comme la création de mares et aménagement d'abreuvoirs, les invasives T5, les maîtrises d'œuvre sur le gué des Ilons et le moulin des payes seules les dépenses ont été effectuées, les soldes de subventions ne pourront être sollicités qu'en 2017 voire même 2018 sur certaines opérations.

En conséquence, et afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'inscrire un emprunt à moyen terme. Le besoin de financement du syndicat d'ici la fin de l'année pour le paiement des travaux a été évalué à 190 000 €. Cet emprunt permettra de financer :

- Les travaux sur les mares et abreuvoirs pour un montant de 40 000 €
- Les travaux au camping de Saint Didier pour un montant de 20 000€
- Les travaux d'aménagement d'un sentier sur la chalaronne pour un montant de 14 000€
- Les travaux sur les invasives T5 pour un montant de 30 000€
- Les travaux d'aménagement des berges de l'étang de Vanans pour un montant de 42 000€
- Les travaux de restauration de la Chalaronne au droit du moulin des Payes pour un montant de 44 000 €

La Présidente précise que seulement deux offres ont été reçues et les présente.

BANQUES	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	CREDIT MUTUEL SUD-EST
Montant	190 000€	190 000€
Durée	36 mois	36 mois
Taux fixe	0.42%	Entre 0.50 et 0.53% selon la périodicité
Frais dossier	380 €	200 €
Coût global du crédit selon périodicité de remboursement	Annuelle : 1598,23 € Mensuelle : 1232,76 €	Annuelle : 2017.55 € Mensuelle : 1468.16€

La Présidente propose de retenir l'offre du crédit agricole centre est dont le taux est le plus intéressant, avec un remboursement sur 36 mois.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**PREND EN CONSIDERATION ET APPROUVE** le projet qui lui est présenté,

**DETERMINE** comme suit le plan de financement du projet :

Montant des dépenses : 190 000.00 € - Recours à l'emprunt : 190 000.00 €

**DECIDE** à l'unanimité de recourir aux financements ci-dessous exposés :

PRET A TAUX FIXE:

Objet : Financement d'investissement

Établissement prêteur : **CREDIT AGRICOLE CENTRE EST** - 01400 Châtillon sur Chalaronne

Montant : **190 000 Euros** – Frais de dossier : 380 Euros

Taux : 0.42 % - Durée : 36 mois – Périodicité des remboursements retenue : Mensuelle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

**PREND L'ENGAGEMENT**, au nom du SRTC d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

**CONFERE** en tant que de besoin, toute délégation utile à Madame Merand, agissant en qualité de Présidente pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées; et s'engage à soumettre au visa de M. Le Préfet ou Sous-Préfet, Commissaire de la République, la présente délibération.

#### 4 –RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

La Présidente rappelle la nécessité de reconduire la ligne de trésorerie qui arrive à échéance en tout début d'année, afin de palier au décalage de trésorerie dû au versement des subventions des

financeurs. Ces subventions ne sont versées qu'une fois la dépense engagée et les travaux réceptionnés, ce qui crée un besoin ponctuel de trésorerie.

Une mise en concurrence de plusieurs établissements financiers a été faite. Seule deux offres ont été reçues. La Présidente explique qu'il est difficile de comparer ces deux offres car les conditions ne sont pas les mêmes. En effet, même si celle du crédit Mutuel apparaît plus avantageuse à première vue, il est à noter qu'il facture 0.15% de commission de non utilisation, c'est-à-dire des montants non tirés sur la ligne de trésorerie. Par exemple si un tirage de 100 000 € est fait sur la ligne, il sera facturé 0.15% des 100 000 € restants, ce qui représente un surcout de 75€. Cette proposition semble plus avantageuse, mais avec aucune certitude car nous ne connaissons pas les besoins réels de trésorerie pour 2017. La Présidente propose néanmoins de retenir le Crédit Mutuel compte tenu de ces éléments.

BANQUES	CREDIT MUTUEL SUD EST	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST
DUREE	1 AN	1 AN
TAUX	EURIBOR 3 mois + marge 0.90% Marge garantie 10 jours à compter de la présente	EURIBOR 3 mois + marge 1.00%
INTERÊTS	Trimestriel	Trimestriel
COMMISSION D'ENGAGEMENT	200 €	400 €
COMMISSION DE NON UTILISATION	0,15% calculée sur le montant non utilisé	0 €

Crédit Mutuel : Euribor moyen mensuel à 3 mois de novembre s'élève à - 0.3127% mais calculé sur 0.00% tant que l'indice restera négatif

Crédit Agricole : Valeur actuelle de l'Euribor au 06/12/2016 : 0.00%

Cette procédure a conduit la Présidente à proposer l'offre la plus intéressante, soit le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Établissement prêteur : **CREDIT MUTUEL SUD EST**

Montant : **200 000 euros**

Durée : 12 mois à compter de sa mise en place

Taux d'intérêt : Variable sur Euribor 3 mois (E3M) assorti d'une marge de 0.90% – Soit une valeur actuelle 0.00% modifiable chaque mois

Demande de tirage : Aucun montant minimum

Demande de remboursement : Aucun montant minimum

Paiement des intérêts : Chaque trimestre, calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue

Commission de réservation : 0.10% du montant global de la ligne soit 200€

Commission de non utilisation : 0.15% calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE**, la Présidente à procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 200 000€ avec le Crédit Mutuel Sud Est

**DONNE** tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

## **5 – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION**

---

La Présidente rappelle que le contrat d'Antonin arrive à échéance fin janvier 2017. Compte tenu de l'ensemble des actions à mener en 2017 et notamment la construction d'un nouveau programme d'actions, la commission finance propose de renouveler ce poste pour une année supplémentaire. En effet il a été dit que ce serait un mauvais choix de management que de mettre fin à son contrat surtout si nous devons à nouveau recruter dans un an.

La Présidente demande à Antonin de sortir afin que l'assemblée puisse s'exprimer librement puisque le renouvellement du poste le concerne.

Elle précise qu'aujourd'hui sa rémunération annuelle est de 33 977 € charges comprises. Ce poste est subventionné par l'Agence de l'Eau, et le reste à charge pour le SRTC s'élève à 11 901€ pour l'année.

La Présidente propose à l'assemblée de reconduire le contrat pour une année supplémentaire et de retenir comme niveau de rémunération un indice brut compris entre 498 et 567 soit un niveau de rémunération équivalent à celui qu'il a aujourd'hui.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de chargé de mission études et travaux à compter du 01/02/2017 pour une durée de 1 an,

DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des ingénieurs,

HABILITE la Présidente à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale d'un an sur une même période de 18 mois consécutifs).

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse aux taux selon ses modalités normales d'intervention,

ADOpte le tableau des emplois figurant en annexe,

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget des exercices concernés,

## **6 – POINT SUR LES DELIBERATIONS ET LES MODIFICATIONS DES STATUTS**

---

La Présidente informe que sur 33 collectivités, 23 ont d'ores et déjà délibéré favorablement au changement de statuts du SRTC. Pour les communes qui ne l'ont pas encore fait, elle les invite à demander l'inscription de ce point à la prochaine réunion des conseils municipaux. Elle précise qu'un mail de relance a été envoyé aux mairies concernées.

## **7 – POINT SUR LES MAEC**

---

La Présidente laisse la parole à Yannick afin de faire un point sur les MAEC. Elle explique que ce sont des contrats d'une durée de 5 ans à destination des agriculteurs et basés sur le volontariat.

Il s'agit de mettre en place des pratiques rémunérées allant au-delà de la règlementation et répondant à un enjeu.

Yannick explique que le territoire est découpé en deux parties. L'aval du territoire sur lequel le SRTC est opérateur avec des enjeux qualité de l'eau, biodiversité et érosion et l'amont du territoire dont le projet est porté par le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône avec comme animateurs le SRTC et le SMVV sur leur périmètre ainsi que la Chambre d'Agriculture et dont les enjeux sont biodiversité et qualité de l'eau.

Yannick précise qu'il existe 4 grands groupes de mesures. Les MAEC concernant une parcelle ou un élément : les prairies, les grandes cultures, les haies et les mares ou bien les MAEC concernant l'ensemble de l'exploitation : c'est-à-dire les Mesures système Polyculture-élevage.

Différents moyens de communication sont utilisés par le syndicat :

- Envoi de plaquettes aux Agriculteurs, communes et Communautés de Communes ainsi qu'aux partenaires techniques
- Réunions publiques
- Articles de presse (journaux locaux, Ain Agricole)

Yannick explique le déroulement du montage des dossiers.

La communication se déroule sur la période de mars-avril. Une première rencontre est organisée avec l'agriculteur pour lui expliquer les différentes mesures. Pour les mesures simples, le montage du contrat se fait à échéance au 15 juin. Pour les « mesures complexes » : système et réduction de doses de Produits Pesticides, un bureau d'étude réalise un diagnostic d'exploitation agricole afin de monter le contrat. Le syndicat se charge ensuite de saisir les contrats sur télépac.

Yannick présente le bilan quantitatif :

En terme de nombre de contrats :

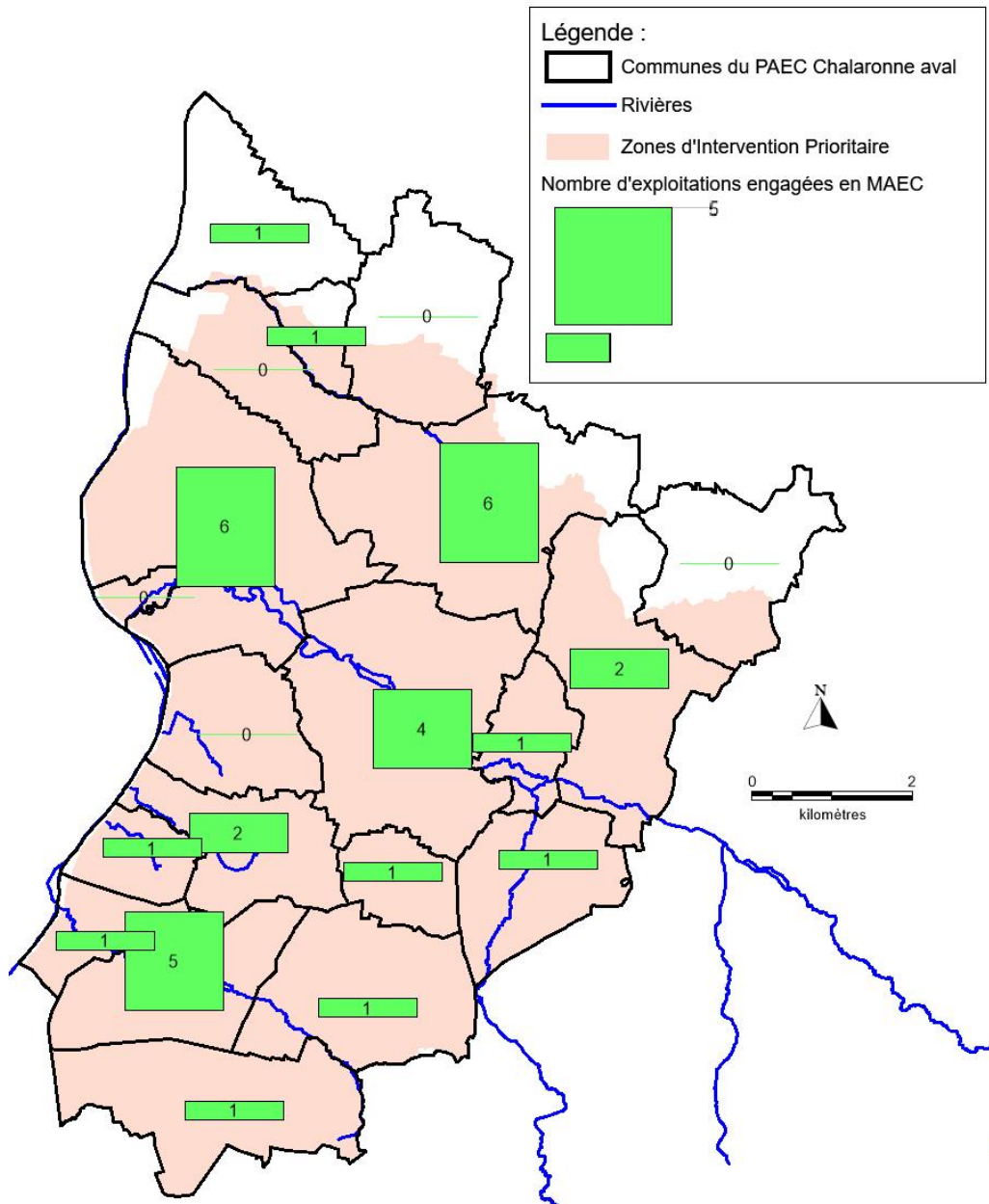
- Chalaronne aval 2015 + 2016 : 40 contrats soit 20 % des exploitations agricoles du périmètre (MAET : 37 contrats uniques engagés de 2008 à 2011)
- Dombes Chalaronne 2016 : 35 contrats uniques (MAET : 47 contrats uniques engagés de 2008 à 2010)

En terme budgétaire (contrats MAEC uniquement)

- Pour l'ensemble des MAEC Chalaronne aval :
  - 2015 : 413 260 € (63 % du prévisionnel),
  - 2016 : 260 415 € (35 % du prévisionnel).
- Pour l'ensemble des MAEC Dombes (ensemble du PAEC) :
  - 2016 : 333 468 € (enjeu biodiversité) + 756 007 € (enjeu eau)
- Plan de Financement :
  - FEADER (75%) + Autre financeur (Région ARA, CD01...) (25%).

Il présente aussi la localisation des exploitation engagées en 2015 et 2016 :





En ce qui concerne le bilan qualitatif, voici les grandes tendances :

En ce qui concerne les PAEC pour la campagne 2017

😊	😞
SRTC bien accueilli par les agriculteurs (précédent MAET et autres actions mises en place)	Complexification globale des règles par la nouvelle PAC
De « nouveaux agriculteurs » sont entrés dans le dispositif MAE	Temps d'animation nécessaire très supérieur à celui consacré aux MAET (explication des mesures, suivi des diagnostics, rédaction des plans de gestion et des bilans annuel...)
Rôle de conseil du SRTC (au-delà des MAEC)	Certaines MAEC difficiles à expliquer
	Nombreuses modifications au niveau national en cours d'instruction du PAEC
<p>Compte rendu du comité syndical du 07 décembre 2016 à Chailion sur Chalaronne</p> <p>Chalaronne aval à l'automne 2014... puis au printemps 2015... puis au printemps 2016 !!</p>	

- Sur la Chalaronne Aval:
  - 2 campagnes de contractualisation étaient prévues lors du dépôt du PAEC en 2014,
  - Demande déposée à la DDT pour une 3<sup>ème</sup> campagne en 2017 :
- Ciblée sur les MAEC répondant le plus aux enjeux identifiés (4 MAEC proposées au lieu de 10),
- Budget prévisionnel : 242 690 € (182 017.50 € FEADER et 60 672.50 € région ARA)

Sur la Dombes 2<sup>ème</sup> campagne prévue en 2017

Yannick précise que le dispositif est de plus en plus complexe, et que 2017 sera vraisemblablement la dernière année de montage de dossier. La réponse des crédits européens sera connue début 2017.

## 8 –POINT SUR LES ETUDES

---

La Présidente laisse la parole à Alice qui présente le calendrier de l'étude bilan. Trois copil ont déjà été effectués. Actuellement le bureau d'étude est en phase 4 : évaluations, recommandations et perspectives. Il reste les conclusions et pour cela des entretiens individuels et des réunions collectives ont eu lieu. La semaine dernière une réunion des socio-professionnels et des associations a eu lieu, afin de connaître le nouveau programme d'action à mener. Le même type de réunion est prévu le 15 décembre prochain pour les élus. L'objectif est bien de définir les actions prioritaires et de travailler en concertation avec les élus représentatifs de tout le territoire.

En ce qui concerne l'étude géomorphologique, Alice précise que le dernier copil de lundi a permis de définir les objectifs de gestion et de priorisation.

Pour l'étude concernant les bassins versants orphelins, Antonin rappelle que le dernier COPIL a eu lieu le 26 octobre 2016. Il s'agissait de :

- Présenter les Bureaux d'Etudes et leur méthodologie
- Prendre contact avec les élus du territoire
- Phase 1 : actuellement en cours
- récupérer des données
- concertation territoriale (en cours de conception)

+ Campagnes de prélèvement d'eau (2/4 réalisées)

- Phase 2 : à venir
- Diagnostic terrain à partir de janvier

En ce qui concerne la qualité de l'eau, c'est le syndicat qui fait les prélèvements. Ceux-ci s'effectuent sur 9 stations, avec déjà 2 campagnes de faites. Il en reste deux à faire en début d'année.

La Présidente rappelle qu'ensuite il faudra mettre en phase chacune des études afin de proposer un programme et d'avoir un arbitrage fait par les élus du territoire.

Gilles Dubost intervient en soulignant que pour pouvoir monter un nouveau programme, il faudra nécessairement avoir le soutien des financeurs sans quoi les communes ne pourront pas suivre financièrement. Alice précise que c'est bien pour cela qu'il faudra se fixer des priorités.

## 9 –POINT SUR LES TRAVAUX

---

Jérémy présente des photos sur la restauration et création de mares et aménagement d'abreuvoirs.

Il précise que les travaux sur l'hydrocotyle ont été réalisés. Il a été procédé à un arrachage manuel par Val Horizon à raison de 2 passages. Ces travaux seront à renouveler l'an prochain afin que la plante n'atteigne pas la Chalaronne.

Monsieur Teppe demande ce qu'on a fait des plants. Jérémy explique qu'ils ont été isolés afin de les faire sécher avant de les évacuer.

Alice précise qu'une crue a eu lieu le 22 novembre dernier, ressentie plus sur la Chalaronne que sur la Calonne. La conséquence de cette crue a été la destruction d'un barrage sur la commune de Saint Didier sur Chalaronne. Une intervention a donc été nécessaire pour enlever des arbres effondrés dans la Chalaronne au niveau du seuil effondré en raison de l'encombrement du lit de la Chalaronne. En ce qui concerne le seuil il n'y a pas d'intervention de prévue dans l'immédiat.

Sur Tallard, le syndicat a dû faire appel à l'entreprise Fournand pour enlever un arbre qui nécessitait du gros matériel, ce qui explique le niveau d'eau plus bas qu'habituellement dans les Echudes à ce moment.

En ce qui concerne les panneaux sentiers, Antonin explique que le dernier copil a eu lieu le 03 novembre 2016. Il est prévu de faire 6 boucles pour 12 panneaux avec un thème particulier par panneau, ainsi qu'un livret de communication d'environ 16 pages. Actuellement, le bureau d'étude travaille sur la rédaction des textes et la création des illustrations. Il est prévu que la commission communication se réunisse mi-janvier pour validation. L'objectif est que la pose des panneaux puisse se faire au début de l'été 2017.

## 10 – POINT SUR LES DELEGATIONS

---

Mme la Présidente rappelle que les différentes délégations exercées depuis le précédent comité syndical ont été joints à la convocation.

Dans le cadre des délégations du Conseil syndical au bureau exécutif :

### Délibérations du bureau exécutif du 09 novembre 2016 :

- Demande de subvention pour le poste de chargé de mission – année 2017
- Demande de subvention pour le poste d'animateur agricole – année 2017
- Demande de subvention pour le poste de technicien de rivière – année 2017
- Demande de subvention pour le Conseil Départemental de l'Ain – année 2017
- Demande de subvention pour les diagnostics d'exploitations agricoles auprès du Conseil Départemental de l'Ain – année 2017
- Demande de subvention pour l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de l'appel à projet biodiversité
- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du projet de territoire

Dans le cadre des délégations du Conseil syndical à la Présidente

Panneaux sentiers : Devis signé avec l'ONF pour la réalisation d'un livret pour un montant de 5 760€ TTC

Enlèvement d'embâcles : Devis signé avec Val Horizon pour l'enlèvement d'embâcle à la Chapelle du Chatelard pour un montant de 900€ ainsi que sur Saint Didier sur Chalaronne pour un montant de 500€.

Rapport d'activité 2015 : Devis signé avec DG Promo pour l'impression du Rapport d'Activité 2015 en 80 exemplaires pour 260€ TTC

Enlèvement d'embâcles : Devis signé avec Fournand TP pour l'enlèvement d'embâcle au droit du barrage de Tallard pour un montant de 1 272 € à Saint Etienne sur Chalaronne.

Journal n°9 : Devis signé avec l'imprimerie Multitude pour l'impression du journal n°9 du SRTC pour un montant de 2 910€ TTC

Aucune remarque n'est faite.

## 11 – QUESTIONS DIVERSES

---

Aucune question diverse n'est portée à l'ordre du jour. La Présidente tient cependant à donner quelques informations complémentaires.

Le rapport d'activité est terminé et a été envoyé dans toutes les collectivités ou partenaires.

Le journal est en cours d'impression et sera distribué à toutes les communes d'ici la fin d'année. Alice remercie les communes de procéder à la distribution avec le bulletin municipal.

La Présidente demande à ce que les élus se mobilisent afin d'assister au comité de pilotage du 15 décembre prochain.

Et enfin, la Présidente souhaite remercier Monsieur Pierre Petiot pour son engagement auprès du syndicat, puisqu'il participe à sa dernière réunion en tant qu'élu du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine Mérand lève la séance.

La séance est levée à 22h10

La Présidente,  
Sandrine MÉRAND

